

Chers moniteurs et monitrices de Pagaie Canada,

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier de votre patience pendant que le conseil de direction, les présidents des comités et l'équipe de Pagaie Canada traversent la crise actuelle de la Covid-19, professionnellement et personnellement (et pour la plupart d'entre eux, bénévolement !)

Nous avons réfléchi à la façon dont nous pensons que les cours approuvés par Pagaie Canada peuvent à nouveau être offerts. Nous avons pris en compte les recommandations de Santé Canada, observé ce que chaque province fait, consulté d'autres organisations de l'industrie du plein air, et eu de nombreuses conversations internes parmi nos directeurs et les présidents de chacune des disciplines de Pagaie Canada.

Nous avons réfléchi à des lignes directrices que chaque moniteur et monitrice devrait, selon nous, considérer et suivre avant, pendant et après un cours de Pagaie Canada. Avant tout, le plus important est de **vous assurer que vous respectez les règles gouvernementales locales et provinciales**. Ensuite, avant d'emmener quiconque sur l'eau, la santé et la sécurité de vos participants et de vous-même doivent être votre plus grande priorité, tout comme elles l'auraient été pré-Covid.

Sachez que si notre prestataire d'assurance offre pour le moment toujours une assurance à Pagaie Canada, dans le cadre de la police d'assurance, les maladies infectieuses ne sont PAS couvertes. Ainsi, si une réclamation pour dommages corporels était faite contre un moniteur ou une monitrice de Pagaie Canada concernant la COVID-19, elle ne serait pas couverte dans le cadre de la police. Pour lire la clause, cliquez [ici](#). (en anglais)

Nous croyons également fortement qu'AUCUN moniteur et qu'AUCUNE monitrice de Pagaie Canada ne devrait proposer de cours s'il ou elle n'est pas à l'aise de le faire, quelles que soient les demandes des participants ; de même, aucun moniteur et aucune monitrice ne peut se permettre d'émettre un jugement sur un autre moniteur ou une autre monitrice si celui ou celle-ci se sent à l'aise d'enseigner. Cela dit, si à un moment donné vous pensez qu'un moniteur ou une monitrice offre un programme qui ne respecte PAS les règles locales, nous vous demandons d'en informer les autorités locales, et non pas le bureau de Pagaie Canada.

Si vous n'avez pas encore parcouru la page Covid-19 de notre site internet, nous vous encourageons à le faire. Nous essayons de la mettre à jour régulièrement avec des ressources telles que des liens à des sites gouvernementaux, les meilleures pratiques actuelles, et des conseils du terrain. Si vous avez des conseils que vous souhaiteriez partager avec vos collègues moniteurs et monitrices (telle que cette [vidéo](#) de deux de nos moniteurs de kayak de mer), veuillez les faire parvenir à [michelle@paddlecanada.com](mailto:michelle@paddlecanada.com). Si vous avez un plan opérationnel que vous avez redéveloppé, et que vous voulez bien partager avec les autres, ce serait une ressource bienvenue.

AVANT de promouvoir et d'enregistrer tout cours de Pagaie Canada, veuillez parcourir cette [liste](#) pour vous assurer que votre cours puisse être approuvé.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans votre pagayage. Souvenez-vous que la sécurité est la plus grande priorité.



Jeff Martin  
President



Michelle McShane  
Executive Director